Réunion du 17 avril 2024

OA de la LFBTA

Procès-verbal

Liste des présences

Nom	Fonction	Présent	Absent
Manuel PEREMANS	Président – Trésorier	✓	
Toni DI PIERDOMENICO	Arbitrage	✓	
Aude NESTE	Secrétaire générale	✓	
Frédéric ADAM	Sport	✓	
Sophie VAN DE BORNE	Communication	✓	
Laurence KIPS	HR	✓	
Philippe D'HONT	Logistique – Ethique	✓	

Lieu : Rue Maurice Toussaint, 5 5150 FLOREFFE

Ordre du jour

1. Première partie – Points de discussions ... 3
1.1. Présidence ... 4
1.2. Commission informatique ... 4
1.3. Communication ... 6
1.3.1. Calendrier LFBTA ... 6
1.3.2. Newsletter d'avril ... 6
1.3.3. Lotto Cup ... 6
1.3.4. Magazine L'Archer et site web ... 6
1.4. Trésorerie ... 7
1.4.1. Pin's RBA donnés au CB jeune ... 7
1.4.2. Défraiements ... 7
1.5. Arbitrage ... 8
1.5.1. Réforme des compétitions ... 8
1.5.2. Polos d'arbitrage ... 8
1.5.3. Pin's ... 8
1.6. Logistique ... 9

Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl – N° d'entreprise 0443.097.681
Siège social : Avenue de Marathon 1 à 1020 Bruxelles
Secrétariat (tous courriers) : Rue Joseph Lauwers 56 à 6040 Jumet
+32 71 56 22 80 – info@lfbta.be – www.lfbta.be – Banque BNP BE73 0016 5476 7860

1.6.1. Mise à disposition de cibles 9
1.6.2. Achat de numéros de cibles 10
1.7. Ethique 10
1.8. Agenda 10
2. Deuxième partie – Tasks manager 11
3. Annexes 12
3.1. Exemple de licences en France (saison 2023-2024) 12
3.2. Projet d'affiche pour la Lotto Cup 2024 13
3.3. Scénario d'augmentation des frais d'inscription proposé par Toni 14
3.4. Scénario d'augmentation des frais d'inscription proposé par Thierry 14

Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl – N° d'entreprise 0443.097.681
Siège social : Avenue de Marathon 1 à 1020 Bruxelles
Secrétariat (tous courriers) : Rue Joseph Lauwers 56 à 6040 Jumet
+32 71 56 22 80 – info@lfbta.be – www.lfbta.be – Banque BNP BE73 0016 5476 7860

1. Première partie – Points de discussions

Le président ouvre la réunion à 18h30.

Suivi des tâches de la réunion précédente

	Tâches	Gestionnaire	Deadline	Suivi
1	Mise en ligne de la répartition des tâches entre administrateurs	Aude	ASAP	Fait (Thierry)
2	Organisation d'un CB 3D 24 cibles en une seule journée sous l'égide de la RBA	Aude	Prochaine réunion RBA	Pas eu de réunion RBA
3	Distribution et communication pour les distinctions de Ph. Gouverneur et D. Etienne	Manu, Toni, Sophie	Prochain stage du pôle	Fait
4	Nouveaux équipement nationaux 2025	Valérie, Manu, Toni, Aude	Prochaine réunion RBA	Pas eu de réunion RBA
5	Notifications aux para-archers haut niveau	Valérie	ASAP	Fait
6	Communication journée de détection	Sophie (réseaux) Aude (visuel)	ASAP	En cours
7	Appel à candidature pour les postes du conseil de discipline	Thierry (clubs), Sophie (réseaux), Aude (site web)	ASAP	Pas en ordre
8	Finalisation du calendrier aux clubs + commande	Aude	ASAP	Fait (Laurence)
9	Devis pour l'Archer	Aude, Thierry	ASAP	Pas en ordre
10	Ajouter Toni aux mandataires sur compte bancaire	Manu	ASAP	Fait
11	Contacter ComptaSport	Manu, Thierry	ASAP	Fait. Convention signée
12	Modification du règlement indoor pour faire passer les recurve 60+ sur blason de 40	Toni	Prochaine réunion RBA	Pas eu de réunion RBA
13	Commande de pin's WA	Toni	Dès que nécessaire	Fait
14	Contact clubs pour solliciter des candidatures pour l'organisation de CB 2024 et 2025 (deadline dépôt des candidatures au 30/04)	Thierry	ASAP	Fait
15	Publication CAP48 pour une collecte de dons pour les projets handisport	Thierry (clubs) Aude (site)	ASAP	Fait Sophie (réseaux)
16	Devis et achat de centres de cibles	Philippe	ASAP	En cours
17	Gestion du débarras du container	Philippe	ASAP	En cours
18	Vente des cibles stramit	Philippe (suivi), Thierry (clubs)	ASAP	Fait. Cibles vendues.
19	Devis pour achat de deux nouvelles tonnelles	Philippe	ASAP	En cours

Point 6 : La communication a été faite via la newsletter dans un premier temps. Un rappel sur les réseaux sociaux et sur le site web sera fait lorsque nous serons plus proches de la première date.

Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl – N° d'entreprise 0443.097.681
Siège social : Avenue de Marathon 1 à 1020 Bruxelles
Secrétariat (tous courriers) : Rue Joseph Lauwers 56 à 6040 Jumet
+32 71 56 22 80 – info@lfbta.be – www.lfbta.be – Banque BNP BE73 0016 5476 7860

Point 7 : La communication sur le site web et les réseaux sociaux sera faite dès réception du mail de Thierry.

Point 11 : la première réunion a eu lieu le 5 mars. La convention a été signée le 15 avril, et la société a pris contact avec l'ancien comptable pour la reprise des comptes

Point 19 : Précisions pour la personnalisation : écrire « Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc » en toutes lettres. Logo en grand sur une face.

1.1. Présidence

Plan stratégique global

Manu propose qu'il coordonne un plan stratégique global pour la LFBTA ce qu'il a l'habitude de faire compte tenu de son expérience professionnelle, où chacun des administrateurs aura l'occasion d'étayer sa matière.

- ➔ Validé par l'OA.

Commission événementielle

Situation : Dans le cas où la LFBTA aurait la charge d'un événement (compétition organisée par la LFBTA par exemple), il faudrait constituer une commission événementielle, avec une personne en charge de l'organisation pour décharger les membres de l'OA.

Proposition : Philippe Estievenart a eu la charge des 2 derniers championnats de Belgique en LFBTA (longues distances 2023, salle 2024), et serait intéressé pour assumer le rôle de coordinateur événementiel. Laurent Beaurir et Véronique Diependael ont assuré la gestion Ianseo lors du CB indoor 2024, et sont intéressés à participer. En sa qualité d'administrateur au sport, Fred sera le rapporteur LFBTA.

- ➔ Constitution de la commission validée par l'OA. Philippe Estievenart sera à la tête de cette commission. Fred sera le rapporteur auprès de l'OA.
- ➔ Laurence se charge de notifier Philippe, Véronique et Laurent.

1.2. Commission informatique

Philippe fait un état des lieux des travaux de la commission. Il annonce que les membres de l'OA (+ Thierry et Valérie) seront interviewés par Véronique Diependael dans le cadre du site web et de iClub.

Manu souligne qu'il faut absolument définir des priorités pour faire avancer cette commission.

Différentes propositions ont été faites par les administrateurs (voir ci-dessous), mais chacune de ses propositions va piocher des informations dans la base de données.

- ➔ L'OA souligne donc que la priorité est iClub.

Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl – N° d'entreprise 0443.097.681
Siège social : Avenue de Marathon 1 à 1020 Bruxelles
Secrétariat (tous courriers) : Rue Joseph Lauwers 56 à 6040 Jumet
+32 71 56 22 80 – info@lfbta.be – www.lfbta.be – Banque BNP BE73 0016 5476 7860

1) Création outil haut niveau, proposition de Valérie et Nicolas Rifaut

Création d'un outil principalement à destination du haut niveau, pour que chaque archer puisse encoder ses résultats à l'entraînement et en compétition sans intermédiaire.

NB : Actuellement, les archers doivent envoyer un mail à Claude Gyssen, qui est chargé de la gestion des points par le biais de fichiers Google Drive.

➔ Pas une priorité, mais rentre dans le cadre du plan stratégique 2025-2028

2) Edition de licences digitales, proposition de Aude

Création pour la rentrée de septembre 2024 d'un programme d'édition de licences digitales, envoyée directement à l'archer (ou à son secrétaire de club faute d'adresse email valable).

Aude montre l'exemple des licences telles qu'elles sont éditées en France (voir annexe 3.1). Elles contiennent des informations propres à la licence (période de validité, date limite de validité) et propres à l'archer : nom, prénom, date de naissance, n° de licence, type de licence[1], club, sexe, catégorie, sur classement, classification, et diplôme. Il y a aussi un rappel sur les identifiants de connexion à l'espace individuel de chaque archer, ainsi que des publicités et autres informations relatives à la fédération.

➔ L'OA est tout à fait d'accord sur le fait qu'il est plus que temps de trouver un autre système que les timbres de début d'année : peu pratiques, nécessitent beaucoup d'intermédiaires et de procédures administratives.

Aude présente aussi l'espace licencié, un intranet individuel pour chaque archer, où il est possible de retrouver sa licence au format digital, de s'inscrire à des formations, voir l'historique de ses demandes de licences, etc.

➔ L'OA s'accorde que c'est vers ce type d'interface qu'il faudra se diriger à moyen-long terme.

Ce projet semble avoir d'avantage d'être facilement réalisable : il ne nécessite que de pouvoir extraire d'iClub les données nom, prénom, n° de Licence, club et catégorie. De plus, rien n'empêche par la suite de générer une extraction de données sur une autre plateforme qu'iClub, le cas échéant.

➔ Validé par l'OA.
➔ Philippe a la charge de gérer ce projet avec la commission informatique, et de rendre compte à l'OA de l'avis des membres de la commission sur le timing envisagé.

3) Logiciel d'inscription aux compétitions, proposition de Fred

Imaginer une application (compatible smartphone) pour les archers où il serait possible de s'inscrire à une compétition facilement, moyennant l'envoi des informations (nom, prénom, n° de licence, club, catégorie) directement au club organisant la compétition. Dans cette application, il serait aussi possible de voir les différentes compétitions sur un calendrier, et d'avoir son propre calendrier en fonction de compétitions sélectionnées ou ayant fait l'objet d'une inscription.

NB : Aude présente le logiciel Résult'Arc utilisé en France, qui permet l'essentiel de la demande de Fred.

➔ L'OA est très enthousiaste à cette idée. A réaliser dans une perspective à plus long terme.
➔ Philippe sera chargé de prendre contact avec des référents français.

[1] Il existe en France plusieurs types de licences, selon les classes d'âge et la volonté de pratiquer ou non le tir à l'arc en compétition.

Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl – N° d'entreprise 0443.097.681
Siège social : Avenue de Marathon 1 à 1020 Bruxelles
Secrétariat (tous courriers) : Rue Joseph Lauwers 56 à 6040 Jumet
+32 71 56 22 80 – info@lfbta.be – www.lfbta.be – Banque BNP BE73 0016 5476 7860

➔ L'ordre de priorité des projets de la commission informatique est le suivant :
1. Outil de gestion (iClub)
2. Logiciel d'édition de licences au format digital
3. Site internet
4. Logiciel permettant l'inscription en ligne aux compétitions
5. Outil haut niveau

1.3. Communication

1.3.1. Calendrier LFBTA

Pour info : La commande du calendrier LFBTA des compétitions extérieures a été géré par Laurence en l'absence d'Aude.

1.3.2. Newsletter d'avril

Pour info : Sophie a géré sa première newsletter, avec l'appui de Aude.

1.3.3. Lotto Cup

Pour info : Stijn (BSV) a contacté Aude le 11/03 pour réaliser les affiches de la Lotto Cup 2024. Aude a répondu le 19/03 avec un projet d'affiche, en français dans un premier temps (voir annexes 3.2). Aude et Sophie ont aussi utilisé cette affiche comme visuel de la newsletter d'avril. A ce jour toujours aucune réponse (ni approbation, ni remarque éventuelle) de BSV.

➔ Aude fera un visuel pour permettre d'illustrer les résultats de BAOC sur les publications des réseaux sociaux.
➔ Toni prendra contact avec Patrick Wiggeleer pour solliciter l'avis de la BSV.

1.3.4. Magazine L'Archer et site web

La vie des clubs

Situation : Aude a créé une rubrique « la vie des clubs » (nom de la rubrique jusque-là dans L'Archer) sur le site internet. Jusqu'à présent, tous les articles reçus entre avril 2023 (date de reprise de l'Archer par Aude) et décembre 2023 (date du dernier numéro) ont été mis en ligne.

Proposition : Aude mettra en ligne les articles au fur et à mesure qu'ils lui parviennent. Ces articles seront désormais uniquement accessibles via le site web.

➔ Validé par l'OA

Contenu de L'Archer

Situation : Maintenant que le nombre de numéro est passé de 4 à 2, le magazine doit changer légèrement de format, de sorte à devenir un bilan de chaque saison, à paraître à l'intersaison suivante.

Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl – N° d'entreprise 0443.097.681
Siège social : Avenue de Marathon 1 à 1020 Bruxelles
Secrétariat (tous courriers) : Rue Joseph Lauwers 56 à 6040 Jumet
+32 71 56 22 80 – info@lfbta.be – www.lfbta.be – Banque BNP BE73 0016 5476 7860

Proposition : Figureront désormais dans le magazine :

- Les résultats inter de la saison passée ;
- Les résultats des championnats de province, Ligue, Belgique ;
- Une rubrique handisport (haut niveau et promotion des activités LFH lorsque pertinent en LFBTA) ;
- Le calendrier de chaque saison à venir ;
- Les conseils de Julien pour le compound (tant qu'il continue à faire parvenir des articles) ;
- Les articles sur l'histoire de l'arc (tant que de nouveaux articles sont communiqués) ;
- Des informations concernant gestion journalière de la LFBTA (ex : subsides, points d'arbitrage) lorsque pertinents pour les archers.

➔ Validé par l'OA.

1.4. Trésorerie

1.4.1. Pin's RBA donnés au CB jeune

Situation : Lors du CB Jeunes, 103 pin's RBA ont été distribués à tous les archers présents. Néanmoins il ne s'agit pas d'une initiative de la LFBTA : les pin's n'auraient donc pas dû être distribués.

Proposition : Refacturer au SSC les pin's pris dans le stock à concurrence de 1,50€ pièce.

➔ Validé par l'OA.

1.4.2. Défraiements

Note forfaitaire Éric De Ryckere

Situation : L'année passée, un défraiement forfaitaire de 40€ par jour avait été voté, concernant l'accompagnement des archers en compétitions internationales par un bénévole LFBTA. Éric a demandé à ce que son déplacement au Championnat d'Europe field 2024 soit défrayé, pour un total de 320€ (40€ x 8 jours de déplacement).

NB : L'envoi tardif de cette demande fait suite au fait que le template pour encoder ces défraiements n'était pas établi. Comme il s'agit d'une année budgétaire différente, une validation par l'OA est nécessaire.

➔ Validé par l'OA

Formation arbitre

Situation : Début mars a eu lieu une formation pour les arbitres. Un arbitre qui a animé cette formation m'a posé la question concernant le défraiement car il ne comprenait pas pourquoi dans le cadre de la formation « Animateur », il a reçu un défraiement et pas dans le cadre de la formation pour l'arbitrage.

Proposition : Donner un défraiement formateur également dans le cadre de la formation des arbitres.

➔ Validé par l'OA. Laurence va contacter les formateurs « Arbitres » pour leur demander de compléter leur note de frais spécifique.

Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl – N° d'entreprise 0443.097.681
Siège social : Avenue de Marathon 1 à 1020 Bruxelles
Secrétariat (tous courriers) : Rue Joseph Lauwers 56 à 6040 Jumet
+32 71 56 22 80 – info@lfbta.be – www.lfbta.be – Banque BNP BE73 0016 5476 7860

1.5. Arbitrage

1.5.1. Réforme des compétitions

Prix des inscriptions

Situation : Les tarifs étant les mêmes depuis longtemps, Toni propose un scenario pour l'augmentation des frais d'inscription (voir annexe 3.3). L'exercice avait déjà été fait par Thierry avec liaison à l'indice de santé lissé (voir annexe 3.4).

Question : Faut-il fixer le prix des compétitions, ou faut-il laisser une marge de manœuvre aux clubs ?

- ➔ Le prix libre est validé par l'OA. Cependant, le club organisateur devra mentionner dans son invitation la remise des prix qui sera appliquée (ex : médailles, prix en argent, absence de remise de prix, etc.)
- ➔ Ce point sera à amener en RBA. S'il n'est pas validé en OA RBA, les tarifs seront revus à la hausse sur la base du tableau en annexe 3.4.

NB : Il serait intéressant de réformer le système de taxe de tir afin de privilégier certains types de compétitions (notamment les longues distances, car distance officielle WA). L'OA réfléchira à cette question dans l'année.

Remise des prix à concurrence de 50%

Situation : Actuellement, le guide compétition impose que la valeur totale des récompenses à remettre lors des podiums doit être au minimum égale à 50 % des recettes des inscriptions de tous les archers, diminuée des taxes de tirs.

Proposition : Retirer des règlements la remise de prix à concurrence de 50%. En revanche, le type de prix devra être indiqué sur l'invitation.

- ➔ Validé par l'OA. La décision sera valable pour les tirs LFBTA (hors BAIC, BAOC et championnats de Belgique qui sont de compétence RBA).
- ➔ Toni sera en charge de remettre à jour le guide compétition.

1.5.2. Polos d'arbitrage

Situation : Suite aux différentes demandes de BSV, une proposition risquerait d'être mise sur la table pour changer les polos d'arbitrage au niveau RBA (dernier changement juin 2019).

NB : Situation des stocks : 2x XS, 5x S, 7x M, 6x L, 6x XL, 4x XXL, 4x XXXL, 3x 4XL.

- ➔ L'OA valide l'achat de nouveaux polos pour 2025.
- ➔ Point à porter en RBA.

1.5.3. Pin's

Field

Situation : La World Archery a changé les pin's pour le field (nouveaux designs et légère adaptation de points à réaliser pour les plus hautes distinctions). La BSV a proposé de son côté d'offrir les nouveaux pin's aux archers qui réaliseraient les points, même si les distinctions avaient déjà été réalisées par le passé pour obtenir les pin's ancienne génération.

Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl – N° d'entreprise 0443.097.681
Siège social : Avenue de Marathon 1 à 1020 Bruxelles
Secrétariat (tous courriers) : Rue Joseph Lauwers 56 à 6040 Jumet
+32 71 56 22 80 – info@lfbta.be – www.lfbta.be – Banque BNP BE73 0016 5476 7860

Proposition : Aligner notre comportement sur l'offre de BSV.

- ➔ Validé par l'OA.
- ➔ Il faudra communiquer sur le fait que pour obtenir les pin's nouvelle génération, il faudra refaire les points (Aude dans L'Archer, Sophie sur les réseaux).

3D 20 cibles

Situation : La LFBTA a décidé lors d'une réunion précédente de ne plus accorder de pin's de progression au 3D 20 cibles. Néanmoins, l'OA souligne que la discipline 3D 20 cibles n'est pas plus officielle que le 50/30 ou le 2x25m, et la LFBTA continue d'attribuer des badges pour ces disciplines.

Proposition : Afin de garder la cohérence dans la gestion sportive de la LFBTA, l'OA décide de revenir sur sa décision et de maintenir les badges de progression pour le 3D cibles, aux frais de la LFBTA.

- ➔ Validé par l'OA.

1.6. Logistique

1.6.1. Mise à disposition de cibles

Cibles FITA

Situation : La LFBTA dispose de cibles FITA qui sont louées aux clubs qui souhaite organiser des championnats de Belgique (qui correspond à une participation aux frais d'achat et de stockage).

Proposition : Mettre à disposition gratuitement les cibles pour l'organisation de CB (par les clubs LFBTA), et conserver la possibilité de louer au prix de 12,50€/cible pour l'organisation d'autres compétitions. La location sera néanmoins réservée exclusivement à l'organisation de compétitions longues distances.

- Il faudra rédiger un contrat de location prévoyant une caution (ex : 500€) et une remise en état[2] du matériel avant de le retourner à la LFBTA. Si les cibles reviennent en mauvais état, un prélèvement sera effectué sur la caution.
- Il faudra aussi trouver un moyen de numéroter les cibles, de sorte à pouvoir les identifier facilement (ex : pyrogravure pour pallier la pluie).

- ➔ Validé par l'OA.
- ➔ Philippe sera en charge de la rédaction/adaptation du contrat.
- ➔ Philippe sera en charge de proposer un système d'identification des cibles.

Cibles 3D

Situation : La LFBTA dispose de cibles 3D, actuellement stockées dans le container, qui prennent beaucoup de place et sont peu sollicitées.

Proposition : Mettre ces cibles en vente.

[2] Par la remise en état, nous voulons dire que si certains centres doivent être changés, le club ayant disposé des cibles devra s'en charger. Les centres/modules sont mis à disposition par la LFBTA, il ne s'agit ici que de mains d'œuvre.

Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl – N° d'entreprise 0443.097.681
Siège social : Avenue de Marathon 1 à 1020 Bruxelles
Secrétariat (tous courriers) : Rue Joseph Lauwers 56 à 6040 Jumet
+32 71 56 22 80 – info@lfbta.be – www.lfbta.be – Banque BNP BE73 0016 5476 7860

➔ Validé par l'OA.

➔ Philippe sera chargé de la proposition du prix de vente sur la base des tarifs d'achat et des recommandations tarifaires fournies par Jean-Marc Delmarche.

1.6.2. Achat de numéros de cibles

Situation : Philippe présente 3 devis pour des numéros de cibles : 36 panneaux 40x40 + 36 panneaux 10x10 (pied des cibles et pas de tir) : GraphiCroes, Hello Print et The Print Agency.

Proposition : Acheter les panneaux via Hello Print, qui est le moins cher (275€ HT).

➔ Validé par l'OA.

1.7. Ethique

QUID L'alcool en compétition ?

➔ L'OA décide que les sportifs ne peuvent pas consommer d'alcool lors de la compétition. Les sportifs qui auront consommé de l'alcool figureront dans le rapport d'arbitrage. Les arbitres ont la compétence d'exclure un archer ayant un comportement inapproprié. Le cas échéant, l'archer passera en conseil de discipline sur la base des rapports d'arbitrage, le conseil de discipline rendra une décision.

NB : Tout comportement inapproprié peut s'accompagner d'une exclusion de la compétition par l'arbitre.

1.8. Agenda

Représentation LFBTA

- Samedi 8 juin : Anniversaire des 370 ans de Thuin
- Dimanche 3 novembre : Remise des prix du Province Nature (CB 2D & 3D + Champ. de Province 3D)

Prochaines réunions OA

- Jeudi 16 mai : OA et délégués de province
- Lundi 3 juin : OA

Prochaines réunions de commission

- Vendredi 26 avril : Commission jeunes
- Lundi 13 mai : Commission formation
- Lundi 27 mai : Commission formation

La réunion se termine à 22h50.

Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl – N° d'entreprise 0443.097.681
Siège social : Avenue de Marathon 1 à 1020 Bruxelles
Secrétariat (tous courriers) : Rue Joseph Lauwers 56 à 6040 Jumet
+32 71 56 22 80 – info@lfbta.be – www.lfbta.be – Banque BNP BE73 0016 5476 7860

2. Deuxième partie – Tasks manager

	Tâches	Gestionnaire	Deadline
1	Appel à candidature pour les postes du conseil de discipline	Thierry (clubs), Sophie (réseaux), Aude (site web)	ASAP
2	Devis et achat de centres de cibles	Philippe	ASAP
3	Gestion du débarras du container	Philippe	ASAP
4	Devis pour achat de deux nouvelles tonnelles	Philippe	ASAP
5	Officialisation de la commission évènement	Aude/Thierry/ Laurence	ASAP
6	Etat des lieux du logiciel pour l'édition de licences digitales	Philippe	En continu
7	Avis de BSV pour les affiches de la Lotto Cup via Patrick Wiggeleer	Toni	ASAP
8	Suivi des notes de frais des arbitres	Laurence/ Toni	ASAP
9	Mise à jour du guide compétitions (remise des prix à concurrence de 50%)	Toni	ASAP
10	Achat de polos d'arbitrage	Aude	Prochaine réunion RBA
11	Communication pour les nouveaux pin's Arrow Head	Aude/Sophie	ASAP
12	Mise à jour du contrat de location des cibles	Philippe	ASAP
13	Proposition d'un système d'identification des cibles	Philippe	ASAP
14	Prix de vente des cibles 3D	Philippe	ASAP

Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl – N° d'entreprise 0443.097.681
Siège social : Avenue de Marathon 1 à 1020 Bruxelles
Secrétariat (tous courriers) : Rue Joseph Lauwers 56 à 6040 Jumet
+32 71 56 22 80 – info@lfbta.be – www.lfbta.be – Banque BNP BE73 0016 5476 7860

3. Annexes

3.1. Exemple de licences en France (saison 2023-2024)

3.2. Projet d'affiche pour la Lotto Cup 2024

Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl – N° d'entreprise 0443.097.681
Siège social : Avenue de Marathon 1 à 1020 Bruxelles
Secrétariat (tous courriers) : Rue Joseph Lauwers 56 à 6040 Jumet
+32 71 56 22 80 – info@lfbta.be – www.lfbta.be – Banque BNP BE73 0016 5476 7860

3.3. Scénario d'augmentation des frais d'inscription proposé par Toni

Frais d'inscription	Catégories officielles		*Tir loisir & Aspirant*	
Types de compétitions officielles	Senior 50+ 60+	U13 U15 U18 U21	Senior 50+ 60+	U13 U15 U18 U21
25m 2 X 36 flèches CB- BK	12 €	10 €	12 €	7€
Epreuve 1440 4 X 36 flèches	15 €	10 €	15 €	10 €
Epreuve 1440 8 x 36 flèches	20 €	14 €	20 €	12 €
70m / 60m / 50m 2 X 36 flèches	15 €	10 €	-	-
70m / 60m / 50m 4 X 36 flèches	20 €	15 €	-	-
BAOC	15 €	10 €	-	-
BAIC	15 €	15 €	-	-
FIELD 24 cibles	14 €	10 €	14 €	7 €
FIELD 48 cibles	20 €	14 €	20 €	7 €
Tir nature (blason) 2D	10 €	7 €	-	-
Tir 3D 24 cibles	12 €	8 €	-	-
Compétition en salle 18 mètres	12 €	10 €	12 €	10 €

3.4. Scénario d'augmentation des frais d'inscription proposé par Thierry

Projection sur frais d'inscription et taxes de tir

INDICE SANTÉ (2013) →

Date Indice Ref : mars-17	Date Indice actuel : mars-24
Indice Ref : 105,32 €	Indice actuel : 131,75 €

Frais d'inscription

Arrondi (frais) : 0,50 €

Valeur libre : 0,00 € 0,00 €

Type de compétition	CatOff 21+ (Old)	CatOff 21+ (New)	CatOff U21 (Old)	CatOff U21 (New)	Asp 21+ (Old)	Asp 21+ (New)	Asp U21 (Old)	Asp U21 (New)
25m 2 X 36 flèches	10,00 €	12,50 €	8,00 €	10,00 €	10,00 €	12,50 €	7,00 €	9,00 €
50/30 m 2 X 36 flèches	10,00 €	12,50 €	8,00 €	10,00 €	10,00 €	12,50 €	7,00 €	9,00 €
Epreuve 1440 4 X 36 flèches	14,00 €	17,50 €	10,00 €	12,50 €	14,00 €	17,50 €	7,00 €	9,00 €
Epreuve 1440 8 x 36 flèches	20,00 €	25,00 €	14,00 €	17,50 €	20,00 €	25,00 €	12,00 €	15,00 €
70m / 60m / 50m 2 X 36 flèches	10,00 €	12,50 €	8,00 €	10,00 €	10,00 €	12,50 €	7,00 €	9,00 €
70m / 60m / 50m 4 X 36 flèches	14,00 €	17,50 €	10,00 €	12,50 €	14,00 €	17,50 €	7,00 €	9,00 €
Compétition avec duels 70m / 50m 2 x 36 flèches + finales	12,00 €	15,00 €	9,00 €	11,50 €	12,00 €	15,00 €	7,00 €	9,00 €
BAOC	12,00 €	15,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
FIELD 24 cibles	14,00 €	17,50 €	10,00 €	12,50 €	14,00 €	17,50 €	7,00 €	9,00 €
FIELD 48 cibles	20,00 €	25,00 €	14,00 €	17,50 €	20,00 €	25,00 €	7,00 €	9,00 €
Tir nature (blason)	10,00 €	12,50 €	7,00 €	9,00 €		0,00 €		0,00 €
Tir 3D	12,00 €	15,00 €	8,00 €	10,00 €		0,00 €		0,00 €
Compétition en salle 60 flèches (Type N ou L)	10,00 €	12,50 €	8,00 €	10,00 €	10,00 €	12,50 €	7,00 €	9,00 €
Combiné 25m 60 flèches + 18m 60 flèches	14,00 €	17,50 €	10,00 €	12,50 €	14,00 €	17,50 €	9,00 €	11,50 €
BAIC	12,00 €	15,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €

Taxes de tir

Arrondi (Taxe) : 0,05 €

Type de taxe de tir	Old	New
Par archer (tirs non-WA)	0,25 €	0,30 €
Par archer (tirs Indoor WA)	0,75 €	0,95 €
Par archer (BAOC)	1,25 €	1,55 €
Taxe WA	50,00 €	62,55 €

Signatures

Manuel Peremans (Président & Trésorier)

Digitally signed by Manuel Peremans (Président & Trésorier)
Date: 2024.05.28 17:13:25 +02'00'

Aude Neste (Secrétaire générale)

Signature numérique de Aude Neste (Secrétaire générale)
Date : 2024.05.28 17:39:46 +02'00'

Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl – N° d'entreprise 0443.097.681
Siège social : Avenue de Marathon 1 à 1020 Bruxelles
Secrétariat (tous courriers) : Rue Joseph Lauwers 56 à 6040 Jumet
+32 71 56 22 80 – info@lfbta.be – www.lfbta.be – Banque BNP BE73 0016 5476 7860